

travail sécurité

LE MENSUEL DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

AÉRONAUTIQUE

Une industrie de pointe en pleine expansion



N° 782 - AVRIL 2017 - 5,20€

■ DOSSIER
La substitution
des produits
chimiques

■ LE GRAND ENTRETIEN
Cylia Sarais, directrice audit,
qualité et contrôle à l'Opca
Transports et Services

■ PERSPECTIVES
L'entreprise peut-elle
jouer un rôle en matière
de nutrition?

■ EN ENTREPRISE
Vu du sol, le bâchage
de remorques se fait
plus sûr

CYLIA SARAÏS est directrice audit, qualité et contrôle à l'Opca Transports et Services depuis le 1^{er} janvier 2017, après avoir occupé le poste de déléguée régionale en Paca-Corse. Elle présente ce qui est proposé aux entreprises adhérentes en matière de formation et de promotion des questions de santé au travail.

« Faire de la prévention une démarche intégrée »

Travail & Sécurité. Vous occupez depuis le début de l'année le poste de directrice audit, qualité et contrôle à l'Opca Transports et Services. Quel est le rôle de cet organisme ?

Cylia Saraïs. L'Organisme paritaire collecteur agréé (Opca) Transports et Services a pour mission de collecter les fonds au titre de la formation continue et de financer les formations des salariés de ses entreprises adhérentes. Il a un rôle d'information, de conseil et d'accompagnement des entreprises pour le développement de la formation professionnelle continue notamment dans les TPE-PME (*lire l'encadré page suivante*). Plusieurs branches lui sont ainsi rattachées : transports routiers et activités auxiliaires du transport (marchandises, logistique, transports routiers collectifs de voyageurs, transports sanitaires, transports de fonds, déménagements...), transports publics urbains de voyageurs, transports maritimes, agences de voyages et de tourisme, transports fluviaux de fret et de passagers, ports et manutention portuaire. Au 1^{er} janvier 2015, l'Opca Transports a élargi son champ de compétence en accueillant une nouvelle branche, le secteur de la propreté. À cette occasion, notre organisme a été rebaptisé Opca Transports et Services (Opca T&S). Et depuis le 1^{er} janvier 2017, nous gérons aussi la branche distribution conseil hors domicile, à savoir les activités de livraisons de grossistes en boissons. Nous comptons 221 collaborateurs, dont 214 en régions. Sur l'année 2015, nous avons comptabilisé 1 007 592 salariés dans 42 468 entreprises adhérentes. Sur cette même année, nous avons collecté 426 millions d'euros dont 101 millions pour la taxe d'apprentissage, et près de 200 000 salariés ont bénéficié de formations.

Quelles sont les caractéristiques des entreprises gérées par l'Opca T&S et de leurs salariés ?

C. S. Comme vous pouvez le constater, ce sont des activités très variées. Il est assez difficile d'en faire un tableau homogène. Néanmoins, il existe un point commun à ces secteurs qui se situe dans la physionomie de leurs entreprises : il s'agit en grande majorité de TPE-PME, avec 71 %

de structures de moins de 10 salariés et 22,7% de 10 à 49 salariés. Les salariés de la majorité de nos branches adhérentes présentent aussi des points communs, notamment leur faible niveau d'études – mais une réelle qualification pour le métier qu'ils exercent. Les entreprises de ces secteurs peuvent rencontrer des problématiques communes notamment liées aux difficultés de recrutement ou plus spécifiquement au recours au travail à temps partiel.

En matière d'accidentologie, le secteur du transport routier de marchandises (TRM) s'avère mal placé : l'indice de fréquence des accidents y est parmi les plus élevés, tous secteurs considérés, et leur gravité est nettement supérieure à la moyenne. La particularité réside dans le fait que 9 accidents sur 10 ont lieu lorsque le véhicule est à l'arrêt. Cela se produit en particulier au cours des opérations de chargement-déchargement des marchandises, à la montée ou à la descente du véhicule, ou lors d'interventions sur le véhicule (ouverture et fermeture des portes, bâchage-débâchage des remorques, etc.). La prévention est donc un enjeu majeur pour ces entreprises.

Justement, quels sont leurs besoins en termes de prévention des risques professionnels ?

C. S. Ces très petites entreprises sont le plus souvent peu équipées et mal informées sur les questions de prévention des risques. Elles ont un réel besoin d'accompagnement et de formation déjà pour remplir leurs obligations réglementaires, comme l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels. Ces dernières années, nous avons déployé auprès de nos entreprises adhérentes une nouvelle offre de services pour répondre à leurs besoins. Par exemple, le service « Diagnostic et accompagnement RH » est un accompagnement par un consultant référencé que nous avons mis en place en 2009 pour aider les entreprises à réaliser un diagnostic ressources humaines et évaluer les compétences de l'entreprise. Il inclut un volet prévention. Nous proposons également à nos entreprises des informations collectives (T-Ressources) en partenariat avec les Carsat et d'autres acteurs du secteur qui



© Fabrice Dimier pour L'INRS

Cylia Sarais est directrice audit, qualité et contrôle à l'Organisme paritaire collecteur agréé Transports et Services.

permettent la promotion d'une gamme d'outils et de services opérationnels sur des thématiques spécifiques. Depuis 2013, plusieurs T-Ressources sur le thème de la prévention des risques professionnels sont animées.

Depuis plusieurs années, à l'Opca, vous cherchez à mieux intégrer la prévention des risques professionnels dans les formations. Quelle a été votre approche?

C. S. Fin 2012, Didier Dozas, ingénieur-conseil à la Carsat Sud-Est et pilote national de l'action TPE-TRM s'est rapproché de nous. J'étais à l'époque déléguée régionale en Provence-Alpes-Côte

d'Azur (Paca)-Corse pour l'Opca Transports. Il cherchait un relais pour atteindre les entreprises de transport routier de marchandises, afin de les sensibiliser à la prévention des risques professionnels. Dans le cadre de notre activité, nous rencontrons régulièrement les entreprises du secteur. En région Paca-Corse, les conseillers en formation ont chacun un portefeuille de 170 à 200 entreprises de plus de 10 salariés. Au total, ils en visitent en moyenne 1 200 chaque année. Sur le plan national, ce chiffre avoisine les 15 000 entreprises visitées. L'idée était donc de développer un partenariat entre la Carsat Sud-Est et l'Opca T&S, pour en faire une opération-test, avant de la déployer au niveau national. Par cette approche, nous contribuons à faire entrer les messages de la Carsat Sud-Est dans les entreprises adhérentes en les sensibilisant aux questions de santé au travail. En contrepartie, nos conseillers ont été formés par la Carsat pour qu'ils puissent mieux répondre aux questions de leurs interlocuteurs en entreprises et parler avec plus d'aisance du sujet. Nos conseillers étaient régulièrement interrogés sur des sujets en lien avec la prévention mais manquaient jusqu'alors de technicité sur la question. Avec cette approche, ils connaissent désormais les principes généraux de prévention et les outils spécifiques à la disposition

OPCA, DÉFINITION

Créés par l'accord national du 28 décembre 1994, les Opca sont des associations à but non lucratif. Il existe 19 Opca de branche et deux interbranches et interprofessionnels. Les Opca ont plusieurs missions : l'information et l'orientation des entreprises et des salariés au plus près de leurs besoins, le développement des projets de formation, l'optimisation financière et la simplification administrative, l'accompagnement des projets emploi-formation, la garantie de la qualité des formations mises en œuvre, la sécurisation des parcours de formation, les recrutements et l'insertion professionnelle.



du secteur, telles les aides financières simplifiées ou l'Oira¹, et ils savent diffuser ces connaissances. C'est un partenariat gagnant-gagnant. Ce projet-pilote, mené conjointement dans les régions Paca-Corse et Languedoc-Roussillon, a bien fonctionné et a été étendu au niveau national. Au total, une soixantaine de conseillers de l'Opca ont suivi cette formation entre 2014 et aujourd'hui. Cela fait partie d'une convention de partenariat sur la prévention des risques professionnels qui a été signée en juin 2015 entre l'Opca T&S, la CnamTS et l'INRS.

Et en matière de formation, avez-vous participé à des actions pour les entreprises?

C. S. Un module de tutorat en e-learning, T-Tutorat, a vu le jour en 2009 et est déployé depuis 2010. Cofinancé par l'Opca et le conseil régional de Bourgogne, il est le fruit d'un travail réalisé en partenariat avec le Groupement d'intérêt public-Formation tout au long de la vie (GIP-FTLV) de Bourgogne. Il répondait dans un premier temps aux besoins des entreprises de transport routier pour lesquelles la formation tuteur a été rendue obligatoire pour toute signature de contrat de professionnalisation. Le constat selon lequel la majorité des accidents du travail des salariés surviennent dans les trois premiers mois après l'arrivée en entreprise a conforté la nécessité d'intégrer un module prévention dans le référentiel. La formule e-learning permet de toucher plus facilement les gens. Une telle formation en présentiel est plus difficile à mettre sur pied car cela implique pour les TPE-PME de se dégager au moins deux jours consécutifs. Et cela permet également de la rendre accessible en termes de coûts. Elle est financée intégralement par la contribution obligatoire de la professionnalisation, et n'entraîne donc pas de frais pour l'entreprise. Notre souhait a été de transformer une obligation en service. Depuis 2016, un module d'une heure dédié à la prévention a été incorporé aux 14 heures de socle obligatoire de cette formation. Le module s'appuie notamment sur le dispositif pédagogique « Synergie Accueil », développé par l'INRS². La formation peut être suivie en plusieurs temps, mais sur une durée limitée à trois semaines. Sur l'année 2016, 2 487 formations T-tutorat ont été intégralement réalisées.

L'Opca propose-t-il le financement de formations entièrement dédiées à la prévention?

C. S. En effet, nous contribuons au cofinancement avec l'État de telles formations pour les entreprises du secteur des transports. Elles se déclinent en trois programmes en fonction du public visé. Le premier, d'une durée d'une journée, s'adresse aux dirigeants et chefs d'entreprise afin qu'ils initient et développent une démarche de prévention, et gèrent la santé et la sécurité dans leur entreprise. Le second, d'une durée d'une semaine, vise les cadres intermédiaires pour qu'ils deviennent « animateurs prévention » et animent la démarche en interne et la rendent pérenne. Le troisième, « prévention secours », d'une durée de trois jours, s'adresse au personnel de terrain. Ces formations

REPÈRES

■ JANVIER 2017.

Directrice audit, qualité et contrôle à l'Opca Transports et Services

■ 2007-2016.

Déléguée régionale en Paca-Corse à l'Opca Transport, devenu ensuite Transports et Services.

■ 2005-2007.

Conseillère en formation en région Paca à l'Opca Transports.

sont dispensées par des organismes de formation référencés par l'INRS et sont déployées progressivement sur l'ensemble du territoire depuis avril 2016 et jusqu'à mars 2018. Nous assurons une partie de leur prise en charge financière et leur promotion. Cet engagement fait partie d'un accord-cadre signé en 2014 dans le cadre d'une Action pour le développement des emplois et des compétences (Adec) « Transports routiers et activités auxiliaires », avec les partenaires sociaux et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Cette action concerne le transport routier de marchandises et de voyageurs et le transport sanitaire.

Quel regard portez-vous sur le travail accompli?

C. S. La prise en compte de la prévention des risques est encore récente et n'est parfois pas complètement intégrée par les entreprises. La mobilisation est encore à travailler, mais elle commence à prendre. La promotion de ces questions par les conseillers de l'Opca T&S est désormais une démarche intégrée dans leurs actions quotidiennes. Selon les régions, les Carsat et les équipes régionales de l'Opca T&S ont pu développer différents types d'ateliers pour les entreprises adhérentes. L'objectif est de continuer à travailler main dans la main même après le terme de l'accord-cadre. Nous aurons réussi le jour où nous ne nous poserons plus la question de la prévention des risques et où le sujet sera traité naturellement. Là, ce sera gagné. Toute cette offre répond en tout cas à un véritable besoin des entreprises. ■

1. Créé par l'INRS, l'outil Oira (Online interactive risk assessment) est destiné à aider les TPE-PME à élaborer leur document unique. Outre le transport routier, il a été décliné pour la restauration, les garages et le commerce de détail non alimentaire.

2. L'outil « Synergie Accueil » développé par l'INRS aide à mesurer la capacité d'un nouvel arrivant en entreprise à observer une situation, repérer les dangers et proposer des mesures de prévention grâce à des planches illustrées.

LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'OPCA T&S, LA CNAMTS ET L'INRS

L'Opca T&S, la CnamTS et l'INRS ont signé, en 2015 et pour une durée de quatre ans, une convention de partenariat sur la prévention des risques professionnels. Outre les conseillers régionaux, les consultants référencés par l'Opca, en charge du diagnostic RH en entreprises (T-Diag), ont été formés sur le sujet et aux outils spécifiques de la branche par les Carsat/CGSS et la Cramif. Ils peuvent ainsi eux aussi assister les entreprises et les conseiller dans l'élaboration de leur démarche de prévention. Aujourd'hui, en région Paca-Corse, 50 % des diagnostics qu'ils réalisent concernent la prévention des risques professionnels. Dans toutes les régions, des réunions à destination des entreprises ont été coanimées par l'Opca et les Carsat afin de diffuser les informations sur les outils disponibles, de faire connaître les aides financières ou les conseils techniques proposés par le réseau prévention... une démarche appréciée des entreprises, qui y ont trouvé des réponses individuelles à leurs questions en santé et sécurité au travail. Ces rencontres ont aussi permis de promouvoir les fiches portant sur les risques du secteur créées en 2015 avec le réseau Assurance maladie-risques professionnels.